



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Seize et le 24 Mai à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de PIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MAFFRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016

Présents : MM. RUIZ, GARCI-NUNO, FOUGERIT, ROURA, BOBO, ANGLADE, ROSIQUE, DIXMIER, CAPDEVIELLE, VERDAGUER, BALENT, DURAND M.T, BENKADOUR, AGINOR, BONNET, MARTINA, CAYRO, CLERC, FABRE, BLANC, DURAND, MARIBAUD, MARTINEZ, PRIVAT, LECORRE, GUERIN, PALMADE

Absent ayant donné procuration : Mme JURADO Nathalie

Madame DURAND Marie Thérèse a été élue secrétaire.

### **Objet : Etudes de faisabilité pour l'aménagement de la ZAC les Estanyols**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement à vocation à accompagner ses actionnaires dans le développement de leur territoire. Le pilotage des études de faisabilité pour l'aménagement de la ZAC Les Estanyols fait partie intégrante de ses missions. La SPL mettra à disposition de la Commune de PIA ses ressources en personnel qualifié appuyé sur les compétences mobilisables dans son réseau, pour atteindre les objectifs fixés par la commune dans le cadre de cette opération d'aménagement à vocation d'habitat. La SPL pilotera l'ensemble des études nécessaires à l'aboutissement des études de faisabilité. La mission, détaillée dans le mandat joint couvre les étapes pré-opérationnelles de l'opération. De la définition des besoins, à l'élaboration orientations d'aménagement, la commune pourra s'appuyer sur l'expertise de la société pour les volets techniques, administratifs, comptables et financiers.

La rémunération de la société est fixée de la manière suivante :

- 9 900€HT pour l'étude de faisabilité
- 12 500€HT pour le dossier de création de la ZAC

Considérant la nécessité d'avoir une maîtrise d'ouvrage renforcée dans le pilotage des études de faisabilité.

Considérant que la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement permettra d'optimiser financièrement et de sécuriser juridiquement le projet d'aménagement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de confier à la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement un mandat afin de mener à bien les études de faisabilité pour l'aménagement de la ZAC Les Estanyols.

Précise que la dépense afférente est inscrite au budget communal

02-05-16  
PREF PO

Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat d'étude « in house » avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement et, plus généralement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Michel MAFFRE

The image shows the official seal of the Municipality of Pia, Pyrénées-Orientales, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE PIA' and 'PYRÉNÉES-ORIENTALES'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Maffre'.

05-05-15  
PREFPO